



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 10-1 - PLACE  
DES GENDARMES D'OUVEA -  
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX  
ELECTRIQUES - INTERVENTION DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE  
L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-  
MARITIMES (SDEG)**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**987/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,  
Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,

  
Anthony CLAVERIE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 23 mars 2012**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-1 - PLACE DES GENDARMES D'OUVEA - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

La Commune est membre du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes (SDEG) qui regroupe 161 communes du département.

Le SDEG programme, coordonne et assure la réalisation des travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques, réseaux dont il a la charge et la propriété en qualité d'Autorité concédante.

Dans le cadre de la politique de réhabilitation des rues et des espaces publics de la Ville, particulièrement pour ce qui concerne le Vieil Antibes, la Commune souhaite mettre en œuvre des actions d'amélioration esthétique du réseau électrique, soit par le biais de l'enfouissement des lignes, soit par l'effacement de celles-ci le long des façades des immeubles.

Ces actions entrent dans la compétence du SDEG et il peut à ce titre, en assurer la maîtrise d'œuvre, participer partiellement à leur financement d'une part et actionner les aides proposées par ERDF et le Département des Alpes-Maritimes d'autre part.

Ainsi, dans le cadre de l'aménagement de la place des gendarmes d'Ouvéa, la Ville a sollicité le SDEG afin qu'il établisse un devis des prestations nécessaires à l'effacement des lignes électriques sachant que la Ville procède, en amont, à la mise en œuvre des fourreaux nécessaires à l'enfouissement du réseau électrique et du réseau d'éclairage public de cet espace. Parallèlement à ces mesures, des fourreaux destinés aux réseaux de télécommunication seront également mis en œuvre.

La dépense relative à ces prestations a été estimée par le SDEG à 37 000 euros TTC, la participation de la Ville étant ramenée à 17 574, 86 euros TTC après déduction des participations et subventions allouées par le SDEG, ERDF et le Département des Alpes-Maritimes.

En conséquence, il est proposé, dans le cadre des accords liant la Ville et le SDEG de confier à ce dernier la réalisation et le suivi de ces prestations, de le charger également de solliciter la subvention du Département programme « Environnement » et de contracter enfin l'emprunt destiné à compléter le financement.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **DONNE** son accord sur la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique et du réseau d'éclairage public conformément au plan remis, dans le cadre de l'aménagement de la Place des Gendarmes d'Ouvéa ;

- **PREND ACTE** de la dépense évaluée à 37 000 euros TTC selon le devis établi le 23 décembre 2011 par les services du SDEG ;

- **CONFIE** au SDEG la réalisation de ces prestations dans le cadre de ses compétences ;

- **CHARGE** le SDEG de solliciter la subvention auprès Département des Alpes-Maritimes programme « Environnement » ainsi que les aides proposées par ERDF et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement ;

10-1 - PLACE DES GENDARMES D'OUVEA - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

- **INSCRIT** au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.10-1 - PLACE DES GENDARMES D'OUVEA - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG) -

Date de transmission de l'acte : 03/04/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2012

Numéro de l'acte : DCM987-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM987-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public